

AGENCES DE PRESSE

AJOUT D'UN(DE) TERRITOIRE(S) À L'APPORT FAIT À LA SOCIÉTÉ DES DROITS VOISINS DE LA PRESSE

Nous contacter: admissions@dvpresse.fr	
Je soussigné(e),	
Nom	Prénom
agissant en qualité de représentant légal de l'agend	ce de presse :

Déclare

Ajouter à l'apport fait à la Société des Droits Voisins de la Presse, conformément aux dispositions des articles 5 et 6 desdits Statuts, à titre volontaire et exclusif, le droit tel que défini à l'article L. 218-2 du Code de la propriété intellectuelle, d'autoriser ou d'interdire la reproduction et la communication au public, totale ou partielle, des contenus journalistiques que l'agence susvisée a collectés, traités et mis en forme, tels que visés dans mon acte d'adhésion, par les services de communication au public en ligne visés dans mon acte d'adhésion ou déclarés par mes soins ultérieurement à la Société des Droits Voisins de la Presse pour le(s) territoire(s) suivant(s) (lister):

Reconnais

que sous réserve d'un retrait total ou partiel effectué, s'il y a lieu, dans les conditions prévues aux Statuts et au Règlement général de la Société des Droits Voisins de la Presse, ce(s) territoire(s) sera(ont) géré(s) par la Société des Droits Voisins de la Presse pendant l'existence de cette Société.

Fait à	, le	
Signature(s) (le(s) représentant(s) légal/légaux de l'agence de	presse)	

Vos informations sont traitées par la Société des Droits Voisins de la Presse (responsable de traitement) afin de gérer votre vie de membre, de réaliser ses missions de gestion collective, d'assurer la collecte et la répartition des droits, conformément aux dispositions du Code de la propriété intellectuelle et, dans son intérêt légitime de communiquer avec vous dans le cadre de votre vie de membre. Elles sont destinées à la Société des Droits Voisins de la Presse, aux organismes sociaux, fiscaux et financiers, ses partenaires ainsi qu'aux organismes de gestion collective établis dans ou hors de l'Union européenne. Elles sont conservées pendant la durée de votre adhésion à DVP puis pendant les durées de prescriptions légales applicables. Vous disposez d'un droit d'accès, de rectification, de limitation, d'effacement et de portabilité que vous pouvez exercer par voie électronique à l'adresse admissions@dvpresse.fr. Pour plus d'informations concernant le traitement de vos données par DVP, vous pouvez consulter notre politique de confidentialité sur www.dvpresse.fr